

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de NOVILLERS les CAILLOUX **Séance du 12 AVRIL 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le douze avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Thierry DEVILLARD, Maire.

Présents : Mr DEVILLARD Thierry, Mr MINART Christian, Mr MANCEL Jean-François, Mr HERMEY Bernard, Mme SERRUYS Catherine, Mme COMMIEN Evelyne.

Absents excusés : Mr DUPONT Charles, Mme GAILLARD Estelle.

Pouvoir : Mme FUZELLIER Catherine donne pouvoir à Mr DEVILLARD Thierry, Mr HEURTEMOTTE donne pouvoir à Mme SERRUYS Catherine.

Mme SERRUYS Catherine a été élue secrétaire de séance

DELIBERATION 2019/005 **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

Monsieur le Maire présente au Conseil le compte administratif puis se retire de la salle.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur MANCEL Jean-François, après en avoir délibéré,

Vote, à l'unanimité,

Le compte administratif de l'exercice 2018 et arrête ainsi les comptes :

Fonctionnement

Dépenses 265 344.15€
Recettes 346 545.76€
Report en (002) + 68 000€
Résultat + 149 201.61€

Investissement

Dépenses 82 441.96€
Recettes 188 644.29€
Report en (001) -12 583.76€
Résultat +93 618.57€

Résultat global 242 820.18€

DELIBERATION 2019/006 **VOTE DU COMPTE DE GESTION**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

D'approuver le compte de Gestion 2018 présenté par le Receveur.

DELIBERATION 2019/007 **AFFECTATION DU RESULTAT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Adopte, à l'unanimité l'affectation du résultat comme suit :

- Un excédent de fonctionnement d'un montant de 149 201.61€
- Un excédent d'investissement d'un montant de 93 618.57€

Vu le besoin de financement en investissement

Décide, à l'unanimité,

D'affecter au budget 2019 le résultat précédemment indiqué comme suit :

- Investissement compte 001 une recette de 93 618.57€
- Fonctionnement compte 002 une recette de 53 414.98€
- Investissement compte 1068 une recette de 95 786.63€

DELIBERATION 2019/008
TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas augmenter taux des taxes.

Tableaux des taux votés pour l'année 2019

	Taux 2018	Taux 2019 votés
Taxe d'habitation	15.20 %	15.20%
Taxe foncière bâti	26.16 %	26.16%
Taxe foncière non bâti	44.67%	44.67%

DELIBERATION 2019/009
VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Adopte, à l'unanimité,

Le budget primitif M14 2019 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- Section de fonctionnement dépenses : 364 693.98€
- Section de fonctionnement recettes : 364 693.38€
-
- Section d'investissement dépenses : 1 508 985€
- Section d'investissement recettes : 1 508 985€

Il est précisé que

- le budget est présenté et voté par chapitre pour la section de fonctionnement, par chapitre.

DELIBERATION 2019/010
SUBVENTION CCAS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

D'octroyer une subvention au CCAS pour un montant de 1000€.

DELIBERATION 2019/011
SUBVENTION AMICALE DES JEUNES SAPEURS POMPIERS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

D'octroyer une subvention à l'Amicale des jeunes sapeurs- pompiers pour un montant de 100€.

DELIBERATION 2019/012
SUBVENTION AU CES DE SAINTE GENEVIEVE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

D'octroyer une subvention au CES de Sainte Geneviève pour un montant de 65€.

DELIBERATION 2019/013
SUBVENTION AU GCC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

D'octroyer une subvention au GCC pour un montant de 200€.

DELIBERATION 2019/014
SUBVENTION AUX PARENTS DES ECOLES PRIMAIRES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

D'octroyer une subvention aux parents des écoles primaires pour un montant de 250€.

DELIBERATION 2019/014BIS
SUBVENTION AUX RESTAURANTS DU COEUR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

D'octroyer une subvention aux restaurants du cœur pour un montant de 200€.

DELIBERATION 2019/015
SUBVENTION AU UNCAFN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

D'octroyer une subvention au UNCAFN pour un montant de 100€.

DELIBERATION 2019/016
SUBVENTION AU COMITE DES FÊTES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

D'octroyer une subvention au Comité des Fêtes pour un montant de 1500€.

DELIBERATION 2019/017
DEVIS CAERA

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE, le devis présenté par CAERA pour l'achat de luminaires pour un montant HT de 1 154.34€.

DELIBERATION 2019/018
2019-0009-T -EXTENSION BT SOUTER RUE DES ENTREPRISES N°ENEDIS : DC22/018280

Vu le Code de l'urbanisme et les éventuelles autorisations d'urbanisme délivrées par la Commune,

Vu la nécessité de procéder à : Extension du réseau électricité pour la Rue des Entreprises,

Vu le coût prévisionnel des travaux TTC établie au 1^{er} avril 2019 s'élevant à la somme de 83 933.22€ (valable 3 mois),

Vu le montant prévisionnel de la participation de ALCOPA AUCTION de 42 491.19€ (avec PCT),

Vu les statuts du SE60 en date du 4 novembre 2016

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

ACCEPTE la proposition du Syndicat d'Energie de l'Oise de desserte en électricité Rue des Entreprises en technique souterraine.

PREND ACTE que le Syndicat d'Energie de l'Oise réalisera les travaux.

ACTE que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux.

PREND ACTE de la participation du demandeur pour les sommes qui seront dues au SE60 selon le plan de financement prévisionnel joint.

DELIBERATION 2019/019
ACHAT TERRAIN

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité accepte l'achat de terrain pour 1€ le m².

Parcelle n° ZD122 et 124 pour une surface de 97 M² appartenant à Mr LEGUILLOU
ET

Parcelle n° A 501P et 502 pour une surface de 29 M² appartenant à Mr BEIRENS

DELIBERATION 2019/020
ADTO

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de faire appel à l'ADTO pour la création d'ouvrages de gestion des eaux pluviales.

Le Maire,
Mr DEVILLARD Thierry

